

BULLETIN OFFICIEL

DE LA

BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT

Six mois 0 80
Un an 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

SOMMAIRE

1. Avis. — 2. Convocations. — 3. Permanence. — 4. Le Congrès corporatif de 1894.

Partie Officielle. — 1. Comité général. — 2. Commission exécutive. — 3. Commission d'organisation du Congrès. — 4. Commission de propagande. — 5. Commission du *Bulletin*. — 6. Comité de vigilance. — 7. Rapport des Commissions des Finances, etc.

Partie non Officielle. — 1. Appel aux Syndicats. — 2. Une pétition. — 3. Informations diverses. — 4. Aux Travailleurs français. — 5. Sociétés coopératives. — 6. Chant du travail. — 7. On demande un brevet. — 8. Conférences du docteur Lassalle. — 9. De l'Humanité. — 10. Statuts de la Fédération du bâtiment.

AVIS

Nous invitons toutes les organisations ouvrières, ainsi que nos lecteurs et nos abonnés à suivre attentivement les travaux de la Commission du Congrès de 1894.

Nous recevrons avec plaisir toutes les communications qui nous seront adressées.

Le Congrès de Nantes ne peut et ne doit pas être l'œuvre de sectaires, il doit être l'émanation directe du prolétariat.

C'est pourquoi la Commission a décidé de s'inspirer de toutes les idées qui lui seront émises.

CONVOICATIONS

COMITÉ GÉNÉRAL

Le Mardi 19 Novembre, à 8 heures très précises du soir

ORDRE DU JOUR : 1^o Election de 11 membres à la Commission exécutive. — 2^o Election de 2 membres à la Commission de contrôle. — 3^o Election de un membre à la Commission de rédaction. — 4^o Rapport de la Commission exécutive. — 5^o Nomination du délégué à la Fédération des Bourses du travail. — 6^o Achat de 3 hamaacs.

Commission de propagande. — Tous les samedis, à 8 heures du soir.

Commission de rédaction. — Tous les lundis, à 8 heures du soir.

Commission du Congrès de Nantes. — Tous les samedis, à 8 heures 1/2 du soir.

Les délégués des Chambres syndicales au Comité général sont avertis que le présent Bulletin leur sert de convocation.

Cette décision a été prise dans la réunion extraordinaire du 24 octobre 1893.

Le secrétaire-général : COLOMBE.

PERMANENCE

du 2 au 13 Janvier

de 8 heures à 10 heures du soir

| | |
|-------------------|---------------------|
| 2 Janvier Bisséré | 9 Janvier Letessier |
| 3 — Bras | 10 — Rambaud |
| 4 — Brault | 11 — Ribrac |
| 5 — Chevé | 12 — Riou |
| 6 — Dupré | 13 — Tulleau |
| 8 — Juguet | |

Le Congrès corporatif de 1894

Le dernier numéro du *Bulletin officiel* contient un article intitulé « le Congrès de Nantes » et signé du Comité de rédaction, dans lequel ce dernier envisage la situation créée à l'organisation prolétarienne nantaise par le double mandat qu'elle a reçu du Congrès de Marseille (1892) et du Congrès de Paris (1893).

Cette situation y est qualifiée, à juste titre, de délicate.

Délicate, en effet, car il s'agit de sonder dans un but commun deux groupements nationaux des Syndicats ouvriers français qui, en ce moment, se trouvent séparés par la force même des choses.

D'un côté, la Fédération des Syndicats de France.

De l'autre, le Fédération des Bourses du travail.

Ces deux Fédérations se reconnaissent au même titre le droit de provoquer des Congrès nationaux des Syndicats, et, en 1892, à Marseille, la Fédération des Syndicats organisait son cinquième Congrès, et la Fédération des Bourses du Travail inaugurerait son premier Congrès, en 1893, à Paris.

J'ai été de ceux, alors que la question était d'actualité, qui reconnaissaient plus spécialement à la Fédération des Bourses qui venait de naître la mission d'organiser ces Congrès nationaux et à l'opposition que l'on me faisait en argumentant de la différence des buts poursuivis par ces deux Fédérations, je considérais que le système d'organisation scientifique qui doit amener la classe ouvrière à son émancipation est aujourd'hui tout tracé.

En bas, nous avons le Syndicat proprement dit dont le rôle est la lutte ouverte contre la force capitaliste. Isolé et unique dans chaque localité, il devient groupement national à l'aide des Fédérations nationales de métiers similaires. — Exemple : Fédérations du bâtiment, métallurgiques, typographiques, etc.

Là, mais sur le terrain national, le Syndicat poursuit son même but de lutte contre la puissance capitaliste, rôle identique en réalité à celui de la Fédération nationale des Syndicats de France, mais, à mon point de vue, ayant un caractère plus méthodique et par conséquent plus exact.

Plus haut encore et conformément au Congrès de Bruxelles (1890), les fédérations de métiers similaires s'unissent entre elles aussibien qu'avec celles des autres nations, à l'aide du Secrétariat National du Travail, bureau centralisateur de correspondances, renseignements internationaux, etc., point de jonction où les fédérations se rencontrent pour former les fédérations internationales des fédérations de métiers.

Voilà pour la lutte, tâche dangereuse pour les ouvriers eux-mêmes si elle était placée entre les mains des Bourses du Travail.

Mais, d'un autre côté, ces dernières qui ne peuvent s'immiscer officiellement qu'à titre administratif dans les guerres contre le patronat, ont leur rôle bien défini. C'est celui de fournir aux groupements ouvriers, sans distinction, en même temps qu'un lieu d'asile commun, un centre de renseignements généraux, de statistiques de tous genres concernant les rapports du travail et du capital, du marché exact de l'offre et de la demande, etc.

En un mot, les syndicats et leurs fédérations sont des combattants, puisant leurs moyens de défense sous forme d'arguments et de documents précis dans les Bourses du Travail qui sont leurs arsenaux et leur champ de bataille.

Envisageant ainsi l'œuvre poursuivie par la Fédération nationale des Syndicats de France entre les mains des fédérations de métiers similaires et du Secrétariat national du Travail, et constatant d'un autre côté la faveur sans précédent qu'obtenaient les Bourses du Travail près du monde ou-

vrier, je regardai le rôle de cette Fédération comme terminé.

Malheureusement ses partisans en ont pensé autrement ; d'où rejet à Marseille de la proposition de la Bourse du travail de Paris, consistant à remettre entre les mains de la Fédération des Bourses la convocation des Congrès nationaux ; adoption ultérieure de cette proposition au Congrès des Bourses du travail de Toulouse, et enfin ouverture regrettable d'une ère de doubles Congrès.

Nantes, heureusement (ce qui tendrait à démontrer que l'union si désirable ne serait pas difficile à atteindre), a reçu de ces deux organisations nationales le double mandat d'organiser un Congrès général des syndicats ouvriers en 1894.

Or, la commission de rédaction, signataire de l'article sus-indiqué, pose cette question :

« Y aura-t-il deux Congrès ou un seul l'année prochaine ? »

C'est à cette question que j'ai voulu répondre.

La Bourse du travail de Nantes ne peut organiser deux Congrès nationaux l'année prochaine, par la raison bien simple qu'un Congrès est national ou il ne l'est pas ; l'absence de convocation, pour une certaine catégorie de syndicats, enlèverait le caractère national à un Congrès qui aurait la prétention de prendre ce titre. Si donc, par exemple, la Bourse de Nantes, organisant un Congrès conformément au mandat de Paris, sans inviter les Syndicats plus spécialement groupés autour de la Fédération nationale des syndicats de France, et réciproquement, le Congrès ne serait pas national ; d'où nécessité absolue pour la Bourse du travail de Nantes d'inviter au seul et unique Congrès qu'elle doit organiser tous les Syndicats de France, qu'ils pivotent autour de telle ou telle Fédération.

Des Syndicats peuvent ne pas venir et faire preuve de sectarisme (et je crois la chose impossible), c'est leur affaire, mais les administrateurs de la Bourse du travail seraient dans l'illogisme en recommençant deux fois une même besogne.

Et puis cette réunion des deux Fédérations nationales en un seul Congrès aura ceci d'heureux pour les amis de la forme, c'est qu'elle sera absolument souveraine pour décider si, à l'avenir, l'initiative des Congrès sera ou non laissée exclusivement aux soins des Bourses du travail. La majorité dictera.

Pour éviter les susceptibilités, rien ne serait plus simple que de laisser figurer en tête du Congrès le titre des deux organisations, tant il est vrai que là, comme souvent, le tout se réduit à une question de mots.

Nous qui avons tant de besogne à faire pour être heureux, ne devrions-nous pas nous élever au-dessus de toutes les mesquineries qui peuvent nous diviser.

A. LE BIBOUL.

Vous faites souffrir aux voleurs des tourments affreux ; ne vaudrait-il pas mieux assurer l'existence de tous les membres de la Société, afin que personne ne se trouve dans la nécessité de voler d'abord et de pérorer ensuite ? — (Thomas MORUS).

PARTIE OFFICIELLE

Nous publierons, dans notre prochain numéro, les comptes détaillés de la Bourse.

COMITÉ GÉNÉRAL

Séance du mardi 21 novembre

Président : Quathouis.

Assesseurs : Brevet et Bouteiller.

Ribrac rapporte sur la question du congrès. Il conclut à la nomination d'une commission de 20 membres qui pourront se diviser en quatre sous-commissions. — Adopté.

Tulève rapporte sur la question des boulangers. — Adopté.

Colombe demande d'adhérer à la fédération des Bourses du travail. — Adopté.

Les citoyens Ledunois, Paon et Templé sont désignés pour faire partie de la commission de propagande.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de la commission du Congrès.

Votants : 52. — Majorité : 27. — Sont élus :

| | | | |
|---------------|-------|---------------|-------|
| Colombe..... | 51 v. | Codet..... | 46 v. |
| Garnier..... | 51 | Chevé..... | 45 |
| Moreau..... | 51 | Ribrac..... | 45 |
| Le Palmec.... | 50 | Boishardy.... | 44 |
| Richard, mod. | 50 | Dupré..... | 42 |
| Riou..... | 50 | Paon..... | 41 |
| Templé..... | 50 | Bras..... | 40 |
| Tulève..... | 50 | Benezet..... | 39 |
| Ledunois.... | 48 | Lambert..... | 36 |
| Brasseur..... | 47 | Rambaud.... | 36 |

Riou demande à faire faire un timbre pour le comité de vigilance. — Adopté.

La séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire-adjoint,
GARNIER.

COMMISSION EXECUTIVE

Séance du 28 novembre 1893

Présidence du citoyen Richard.

Absents : Ledunois, Babonneau, Tulleau, Brault, Ribrac, Marchand, Dupré, Lambert, Moreau et Rambaud.

Correspondance. — Lettre de la Fédération des Bourses du Travail adressant, sur notre demande, quelques noms pour nous faire représenter.

Lettre de la Bourse du Travail de Paris, faisant connaître qu'elle a reçu nos *Bulletins* et qu'elle les fera distribuer à tous les syndicats parisiens.

Le secrétaire général donne lecture des réponses qu'il a faites aux lettres ci-dessus. (Adopté.)

Dépôt est fait sur le bureau d'un don de M. Desfontaines, explorateur, à la bibliothèque de la Bourse, d'un volume intitulé : *18,000 lieues à travers le Monde*, et de vingt exemplaires de *La Paix*.

Tulève demande un échange de vues dans la commission exécutive pour la préparation du budget de 1894 à soumettre à la municipalité.

Riou demande à ce que l'on soumette le compte administratif à la prochaine réunion du comité général.

Le trésorier invite la commission des finances à se réunir dans le plus bref délai. (Adopté.)

La séance est levée à 10 heures.

COMMISSION EXECUTIVE

Séance du 12 décembre

Présidence : Dupré.

Absents : Moreau, Marchand, Douiller, Tulleau, Babonneau, Bisséré, Lambert.

Lettres des syndicats des serruriers, savonniers, ferblantiers, boitiers, changeant de délégués.

Gaunier demande si nous devons pratiquer comme par le passé pour la nomination des membres à la commission exécutive.

Plusieurs citoyens font observer que sur les onze membres qui étaient désignés à continuer leur mandat, deux donnent leur démission et suivant le règlement il doit en rester onze. Ils demandent que l'on fasse un vote pour remplacer ces deux membres et pris dans les membres sortants. — Adopté.

Les citoyens Tulève et Lambert sont désignés, suivant le vote, à continuer leur mandat.

Chevé propose que seul le bureau de la Bourse s'occupe du classement des candidats à l'élection de la commission exécutive. — Adopté.

Tulève fait connaître qu'un fait regrettable s'est passé au bureau du secrétariat général et demande que l'on prenne une décision très ferme contre cet incident.

Il est décidé d'écrire aux deux intéressés d'avoir à agir avec plus de circonspection et de porter le fait à la connaissance du Comité général.

Tulève propose que la lettre soit faite par le secrétaire-adjoint et signée de la commission d'administration. — Adopté.

Ledunnois demande que les recettes et dépenses soient insérées dans le prochain bulletin.

Tulève dit que la commission de contrôle doit fournir un rapport tous les semestres.

Ledunnois demande d'appliquer l'article 48 du règlement général.

Au sujet du renouvellement des membres dans les commissions, le citoyen Chevé demande que le secrétaire général relise le règlement.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Le Secrétaire-Adjoint,
GARNIER.

COMMISSION D'ORGANISATION

DU CONGRÈS DE NANTES 1894

Réunion du 25 novembre 1893

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

Sont présents : Benezet, Bras, Brasseur, Boishardy, Chevé, Codet, Colombe, Dupré, Ledunois, Le Palmec, Moreau, Rambaud, Richard, Riou, Templé, Tulève.

Excusés : Garnier, Ribrac.

Absents : Lambert, Paon.

A l'unanimité, il est décidé que les membres de la commission présideront à tour de rôle et par lettre alphabétique.

Le citoyen Bras est appelé à la présidence.

Il est procédé à la nomination du secrétaire. Le vote a lieu au bulletin secret.

Votants : 14. — Majorité absolue : 8. — Résultat du vote : Chevé, 1 voix ; Colombe, 6 ; Richard, 1 ; Riou, 2 ; Templé, 3 ; Tulève, 1.

Une assez longue discussion s'engage avant le second tour de scrutin ; il s'agit de savoir si le secrétaire général peut accepter la nouvelle charge de secrétaire de la commission d'organisation du Congrès.

La réponse est affirmative sous la condition qu'il soit secondé par le secrétaire-adjoint de la Bourse du travail, qui, actuellement, est le citoyen Garnier.

Deuxième tour de scrutin. — Votants : 14. — Majorité absolue : 8. — Obtiennent : Colombe, 12 voix ; Templé, 2 voix.

Au sujet du secrétaire-adjoint, le citoyen Chevé pense qu'il sera forcé de perdre du temps sur son travail et qu'il sera nécessaire qu'il soit rétribué ; il propose que les fonds soient pris sur la caisse du Congrès. (Adopté.)

Scrutin pour la nomination du secrétaire-adjoint. — Votants : 15. — Majorité absolue : 8. — Obtiennent : Templé, 10 voix (*élu*) ; Richard, 1 voix ; Chevé, 2 voix ; Ledunois, 1 voix.

Tulève demande que l'on nomme une délégation pour aller trouver la municipalité afin de demander une subvention pour l'organisation du Congrès.

Colombe étend la question en proposant que pareille demande doit être adressée au Conseil général de la Loire-Inférieure ; en outre, il demande la nomination d'une commission des finances et d'un trésorier spécial. (Adopté.)

Scrutin pour la nomination du trésorier. — Votants : 15. — Majorité absolue : 8. — Obtiennent : Chevé, 9 voix (*élu*) ; Le Palmec, 3 voix ; Dupré, 1 voix ; Benezet, 1 voix ; Riou, 1 voix.

Sont nommés à la sous-commission des finances : Le Palmec, Dupré, Rambaud, Brasseur.

Sous-commission d'études et de propagande : Benezet, Codet, Colombe, Moreau et Tulève.

La commission décide de se réunir ordinairement tous les samedis.

Tulève demande à ce que l'on fasse un appel aux syndicats pour leur demander une première mise de fonds pour l'organisation du Congrès.

Ledunois veut que l'on pose la question de principe et que l'on demande aux syndicats nantais leur adhésion au Congrès.

Codet lui répond que tous les syndicats ne peuvent ignorer qu'il doit exister un Congrès, puisque les Congrès de Marseille et de Paris en ont décidé ainsi.

Une longue discussion s'engage à ce sujet.

La proposition Tulève est adoptée à l'unanimité. Tout en votant la proposition, le citoyen Ledunois déclare protester pour le principe.

Sur une question du citoyen Riou, qui demande comment sera fait l'appel de fonds aux syndicats, il est décidé de laisser à chacun d'eux la faculté de verser suivant leurs ressources.

Le secrétaire devra faire un appel dans ce sens.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Réunion du 2 décembre 1893

Présidence du citoyen Brasseur.

La séance est ouverte à 8 heures 3/4.

Sont présents : Benezet, Bras, Brasseur,

Boishardy, Codet, Colombe, Dupré, Garnier, Lambert, Rambaud, Ribrac, Richard, Riou, Templé, Tulève.

Excusé : Chevé.

Absents : Ledunois, Le Palmec, Moreau, Paon.

Communication est faite par le secrétaire de la circulaire adressée aux syndicats adhérents à la Bourse du Travail. (Adopté.)

Correspondance. — Lettre de la Bourse du Travail de Paris approuvant la ligne de conduite suivie par la commission d'organisation.

Lettre du secrétaire de la Fédération des Bourses du travail exprimant le vœu qu'il n'existe aucune scission entre la Fédération des Bourses du travail et la Fédération nationale des Syndicats et approuvant l'appel lancé à toutes les organisations ouvrières de France.

La discussion est ouverte sur la date *approximative* du Congrès. Colombe est d'avis de le fixer au mois de juillet, de façon à ce que, s'il se produisait quelque retard indépendant de notre volonté, il puisse avoir lieu au plus tard fin août.

Codet pense qu'il serait préférable de fixer une date fixe.

Après discussion, la proposition Colombe est adoptée.

Le Congrès devra être organisé dans le courant de juillet.

Au sujet de l'ordre du jour, Tulève dit que l'on peut en faire un provisoire, que l'on soumettrait aux Syndicats et que l'on pourrait modifier suivant les réponses qui nous parviendraient. Colombe demande qu'à l'ordre du jour du Congrès il y ait au moins une question comprenant les travailleurs de l'agriculture. Tulève appuie la proposition et demande qu'on les invite à nous exposer leurs revendications (Adopté). Il demande ensuite que les membres de la Commission qui manqueraient trois fois de suite aux réunions soient signalés au Comité général, qui statuerait sur leur cas. La Commission partage son avis.

La séance est levée à 10 heures.

Réunion du 9 décembre

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence du citoyen Boishardy.

Sont présents : Benezet, Brasseur, Boishardy, Chevé, Codet, Colombe, Dupré, Garnier, Ledunois, Le Palmec, Moreau, Rambaud, Ribrac, Templé, Tulève.

Absents : Bras, Lambert, Paon, Richard, Riou.

Le Palmec s'excuse de n'avoir pu assister à la dernière réunion.

Chevé demande s'il ne serait pas utile de fixer le montant de la cotisation imposable aux syndicats étrangers.

Ledunois pense que cette demande ne doit être faite que sur la dernière circulaire.

Le Palmec n'admet pas cette idée et dit que dans les autres Congrès la demande de fonds a été faite au premier appel.

Ledunois demande que l'on ne fasse l'appel de fonds aux syndicats que le jour où ils auront envoyé leur adhésion au Congrès.

Après diverses explications, le citoyen

Le Palmec se rallie à cette proposition, qui est mise aux voix et adoptée.

Colombe propose d'adresser un questionnaire à tous les syndicats de France.

Après discussion, il est décidé que le secrétaire adresserait le modèle du questionnaire à tous les membres de la commission afin de l'étudier. Les termes en seront définitivement arrêtés samedi prochain.

La séance est levée à 10 heures 1/4.

Le secrétaire-adjoint, TEMPLÉ.

COMMISSION DE PROPAGANDE

Réunion du 11 novembre 1893

La séance est ouverte à 9 heures.

Sont présents : Moreau, Ribrac, Colombe, Tulève.

Absents : Riou, Brevet.

Manœuvres de la métallurgie. — La Commission décide que tous les membres présents se rendront à la réunion du 12 courant.

Peintres. — Reconstitution du syndicat. Une réunion aura lieu le 26 novembre et la nomination des délégués aura lieu à la réunion du 18.

Camionneurs. — La Commission décide de convoquer leur Bureau le samedi 18 courant.

Elle fait porter à l'ordre du jour du Comité général le remplacement des membres démissionnaires.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 18 novembre 1893

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

Sont présents : Ribrac, Tulève.

Excusé : Colombe.

Absents : Moreau, Riou.

Lettre de Colombe donnant l'heure des différentes réunions du dimanche 19.

La Commission étant incomplète ne peut déléguer aucun de ses membres ; elle laisse à chacun la liberté d'y assister.

La réunion des peintres ayant été fixée le 26 novembre et non le 19, la Commission se trouve dans l'impossibilité d'y envoyer des délégués.

Camionneurs. — Seuls, deux membres du Bureau s'étant présentés, une nouvelle convocation leur sera adressée pour le samedi 25.

La séance est levée à 9 heures.

Réunion du 2 décembre 1893

La séance est ouverte à 10 heures.

Sont présents : Ribrac, Templé, Colombe, Tulève.

Absents : Moreau, Ledunois, Paon.

Colombe annonce la création du syndicat des Outilleurs en bois.

A la réunion des Manœuvres du bâtiment qui doit avoir lieu le lendemain à 8 heures du matin les citoyens, Tulève et Colombe sont désignés comme délégués ainsi qu'à la réunion des camionneurs qui aura lieu à 2 heures du soir.

Tous les délégués devront y assister.

Peintres. — Demande de délégués pour la réorganisation du syndicat. La réunion est fixée au 17 courant, les délégués seront désignés dans une séance ultérieure.

La séance est levée à 11 heures et demie.

Réunion du 9 décembre 1893

La séance est ouverte à 10 heures 1/4.

Présents : Colombe, Ribrac, Moreau, Templé, Tulève.

Absents : Paon, Ledunois.

Ferblantiers-zingueurs. — Un délégué de leur syndicat demande que la Commission fasse un appel à leur corporation pour le dimanche 24 courant. (Adopté).

Maréchaux-ferrants. — Une délégation adresse une demande pour former un syndicat de leur corporation.

Il est décidé d'écrire au citoyen Legardeur de Paris pour avoir les renseignements et les statuts des maréchaux de Paris.

L'appel à la corporation sera fait pour le vendredi 22 courant à 8 heures du soir.

Cotons et agriculteurs du Loroux-Bottereau. — Sur la demande du citoyen Pétard, président, du syndicat du Landreau il est décidé d'envoyer deux délégués à leur réunion.

Sont désignés : les citoyens Templé et Colombe.

Syndicat des tabacs. — Tous les membres de la Commission devront y assister. La Séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire : TULÈVE.

COMMISSION DE RÉDACTION*Réunion du 4 décembre 1893*

La séance est ouverte à 8 heures 1/4.

Présents : Brasseur, Templé, Chevé.

Absents : Le Guével, Codet.

Lecture est faite d'un article sur les sociétés coopératives. (Adopté.)

La commission décide de s'occuper activement de la question du Congrès de 1894 et des Conseils de Prud'hommes.

Plusieurs autres articles sont lus et adoptés.

La séance est levée à 10 heures.

Réunion du 11 décembre

Présent : Chevé.

Excusé : Brasseur.

Absents : Codet, Templé, Le Guével.

Le secrétaire prend note des communications de la rédaction et prépare la copie pour l'imprimerie.

La séance est levée à 9 heures 3/4.

Le Secrétaire : CHEVÉ.

COMITÉ DE VIGILANCE*Séance du 3 octobre*

Président : Hervouet.

Assesseurs : Goujon et Desourme.

Lecture d'une lettre du citoyen Guinet donnant sa démission de la commission d'études; Wagner est élu en son remplacement.

L'étude de la nouvelle loi des conseils des prud'hommes est renvoyée à la commission.

Garnier propose qu'elle soit mise à l'étude des syndicats. Cette proposition est repoussée.

Ledunois propose qu'on envoie dans le plus bref délai aux syndicats des listes d'inscription. — Adopté.

Garnier propose que les syndicats inscrivent seulement les ouvriers syndiqués. Riou et Texier combattent cette proposition, qui est adoptée.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 7 novembre

Président : Goujon.

Assesseurs : Louis et Sourisseau.

Le secrétaire donne lecture de la liste des catégories élaborée par la commission. — Adoptée.

Ledunois fait remarquer l'absence des conseillers prud'hommes qui sont indispensables aux travaux de la commission et demande qu'on leur vote un blâme.

Le Moux propose de leur envoyer des convocations spéciales.

Plantard propose de signaler conduite à leur syndicat s'ils sont absents à la prochaine réunion. — Adopté.

En présence du surcroît de travail, le secrétaire demande un adjoint pour faire les convocations.

Colas est élu.

Riou propose l'acquisition d'un cachet. — Renvoyé au Comité général.

Séance levée à 10 heures.

Séance du 5 décembre

Président : Colas.

Plusieurs citoyens se plaignent de l'administration des postes pour le mauvais service des convocations.

Colombe propose au Comité de vigilance de faire comme le Comité général, de convoquer par le *Bulletin*.

Tulève combat la proposition, qui est repoussée.

Le secrétaire donne lecture du rapport de la commission d'études. — Adopté.

Il demande d'écrire au préfet pour solliciter une audience. — Adopté.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Le secrétaire, Riou.

RAPPORT

des Commissions des Finances, de Contrôle et des Délégués spéciaux du Comité général chargés d'étudier la question du titulaire de l'alimentation.

Citoyens,

Les commissions auxquelles vous avez donné mandat d'étudier la question du titulaire de l'alimentation et plus spécialement du placement des ouvriers boulangers se sont réunies les 1^{er}, 3, 7 septembre et 10 octobre. Après avoir pris connaissance des différents chapitres du budget et l'apport des cotisations de tous les syndicats adhérents à la Bourse du travail, nous sommes, à force d'économie et rognant un peu différents crédits, sans nuire cependant aux dépenses nécessaires, parvenus à réaliser une somme de 400 fr., comptant à partir du 1^{er} mai jusqu'à la fin de décembre, c'est-à-dire huit mois, ce qui donne mensualité de 50 francs par mois.

Nous rapportant au procès-verbal de la séance du comité général du 2 février dernier, nous regrettons une fois de plus son laconisme sur la délibération prise pour l'institution du titulaire des ouvriers boulangers; cependant, en consultant nos sou-

venirs, nous nous sommes rappelés les termes par lesquels l'accord fut fait.

Le projet du budget venait d'être déposé au Conseil municipal; ce nouveau fonctionnaire qui surgissait tout à coup, né dans des circonstances que vous n'avez pas oubliées, nous obligeait, pour ne pas laisser le bureau de placement se remonter, à faire œuvre de solidarité avec les ouvriers boulangers et à leur venir en aide dans la mesure du possible, il fut convenu que le titulaire aurait 150 francs par mois, que la Bourse donnerait une première somme de 100 francs pour assurer immédiatement la fonction du titulaire. De son côté, la Chambre syndicale des ouvriers boulangers s'engageait à donner 100 francs par mois et la Bourse, le reste de la mensualité, soit 50 francs, en donnant l'assurance aux ouvriers boulangers que, dans le prochain budget qui serait soumis à la municipalité, on ferait figurer les 1.800 francs nécessaires pour rétribuer le titulaire.

La commission a tenu à vous renseigner sur l'économie réalisée par les ouvriers boulangers depuis le 15 février, date de la création du placement par la Bourse du Travail, au 15 octobre dernier. Le bénéfice, pour eux, est de 1.586 fr. 50 se répartissant comme suit : 189 ouvriers, moyenne à 4 fr. par placement, ci : 756 fr.; 3.322 journées à 0 fr. 25, ci : 830 fr. 50. Vous voyez, citoyens, par ces chiffres la façon odieuse de leur exploitation, et encore ne figurent pas dans cette somme les commissions interlopes données de la main à la main par les ouvriers et par les patrons.

La commission avait à s'assurer si, comme il avait été dit par le titulaire actuel, le placement devait se faire dans un local spécial en dehors du siège social de la Bourse du Travail; à cet effet, nous avons nommé une délégation ayant mission de demander l'avis du président de la Chambre syndicale des patrons boulangers. La réponse de celui-ci fut tout affirmative en ce sens que, si la Bourse est éloignée d'une certaine partie de la ville, par contre elle se trouve rapprochée de l'autre. En plus, il nous a donné l'assurance qu'il ferait tout son possible pour engager ses confrères à venir à notre siège social, le bureau ayant tenu ses engagements tant au point de vue de sa bonne gestion que de la répartition des ouvriers dans les différentes boulangeries.

Citoyens, nous croyons avoir rempli le mandat que vous nous avez confié :

Premièrement. — De rechercher les économies que nous pouvions faire sans nuire au bon fonctionnement de la Bourse du Travail. — Une somme de 400 francs est à la disposition du Comité général représentant huit mensualités de 50 francs qui, étant donnés les engagements pris antérieurement par la Chambre syndicale des ouvriers boulangers assure au titulaire actuel la somme de 150 francs par mois.

Deuxièmement. — Le rappel du bureau à la Bourse du Travail. — A ce sujet, nous avons eu une entrevue avec la commission de la Chambre syndicale des ouvriers boulangers; cette entrevue a porté sur les points suivants :

1° Installation du téléphone à la Bourse. — Immédiatement nous avons pris l'initiative d'une pétition à adresser à l'Administration municipale et signée par tous les patrons boulangers et de l'industrie.

2° Ouverture de la Bourse la nuit. — Nous n'avons pas cru devoir nous engager dans cette voie, mais il a été convenu que les boulangers se procureront deux couchettes qui seront installées au premier étage ; deux hommes désignés chaque soir par le titulaire y seront en permanence, une sonnette sera installée de la rue chez le gardien, la Bourse étant fermée à 10 heures.

Les patrons qui auront besoin d'un ouvrier la nuit devront, par conséquent, sonner le gardien qui enverra lui-même l'ouvrier. — Il sera enjoint aux permanents de nuit d'avoir à remettre, dès le matin, la salle en parfait état de propreté. Dans la journée, les ouvriers boulangers se tiendront dans la grande salle.

Le titulaire de l'alimentation devra toujours être considéré comme secrétaire adjoint au secrétaire général.

Citoyens,

Comptant que vous voudrez bien accepter les conclusions de notre rapport, nous considérons notre mission terminée.

Pour la commission :

Le rapporteur, M. TULÈVE.

Nantes, le 14 novembre 1893.

PARTIE NON OFFICIELLE

Appel aux Syndicats

La Commission d'organisation du congrès de Nantes 1894 adresse à tous les syndicats adhérents à la Bourse du travail l'appel suivant :

Camarades,

Le cinquième Congrès de la Fédération nationale des Syndicats et Groupes corporatifs de France, qui s'est tenu l'année dernière à Marseille et le premier Congrès de la Fédération nationale des Bourses du Travail qui a eu lieu au mois de juillet dernier à Paris, nous ont donné mandat d'organiser le prochain Congrès en 1894 à Nantes.

La Bourse du Travail ne faillira pas à sa tâche, mais vous comprendrez que son budget ne peut être détourné de sa destination, et que c'est aux syndicats nantais à qui incombe le devoir de soutenir moralement et pécuniairement l'organisation de ces grandes assises du travail.

C'est pourquoi la commission adresse un chaleureux appel à tous les syndicats nantais pour les inviter à apporter leur obole afin de couvrir les premiers frais nécessaires à la propagande pour la réussite de ce parlement des travailleurs.

Recevez, citoyens, nos salutations fraternelles.

Pour la Commission d'organisation :

Le Trésorier, Le Secrétaire,
J. CHEVÉ. D. COLOMBE.

Adresser les fonds au citoyen Chevé, trésorier, Bourse du Travail, 18, rue de Flandres.

Je crois fermement qu'un jour, il n'y aura plus de parias au banquet de la vie. — (BLANQUI. Hist. de l'Économie politique).

UNE PÉTITION

Voici également le texte d'une pétition actuellement en circulation.

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers municipaux
de la ville de Nantes,

A l'exemple de la plupart des grandes villes de France, le Conseil municipal, dans sa séance du 12 février dernier, a voté la création à Nantes d'une Bourse du travail, ayant pour première attribution le placement gratuit des ouvriers et ouvrières de toutes catégories en général et de l'alimentation en particulier, a, de par ce fait, et nous le reconnaissons, rendu un service considérable aux intéressés.

Le placement gratuit, fait par cette organisation, n'a jusqu'ici fourni l'objet d'aucune critique.

C'est pourquoi nous, commerçants, industriels, patrons, etc., nous venons demander aux représentants directs des contribuables nantais de bien vouloir élargir le cercle restreint où est restée la Bourse du travail en faisant procéder, dans le plus bref délai possible, à l'installation d'un service téléphonique municipal ouvert à tous les intéressés.

Cette dépense minime de 250 francs d'installation, au maximum, n'est rien en comparaison des avantages qui pourront en résulter.

Comptant que vous voudrez bien prendre cette demande en considération, veuillez agréer, monsieur le Maire, messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de nos sentiments très dévoués.

(Suivent les signatures).

Informations diverses

Pendant que tous les travailleurs font leurs efforts pour faire supprimer le travail dans les prisons — travail qui porte un si grave préjudice à la classe ouvrière honnête — il se trouve de faux frères qui n'hésitent pas à mettre complètement leur savoir-faire à la disposition de quelques exploiters pour former les prisonniers à divers travaux.

Il en est un assurément sur lequel nous n'aurions jamais eu la pensée de le croire animé de ces sentiments : c'est l'ex-secrétaire du syndicat des ouvriers brossiers, le sieur B...

Ce Monsieur — après une proposition quelque peu avantageuse pour le moment, mais qui, un jour, c'est certain, lui portera un grave préjudice — vient d'accepter de faire faire l'apprentissage aux prisonniers militaires.

Le Syndicat, dans une de ses dernières réunions, vient de lui voter un blâme.

Nous portons ce fait à la connaissance de tous les Syndicats Nantais, afin qu'ils puissent juger la belle conduite de ce monsieur!!!

Quant aux réflexions que le Syndicat fait dans sa lettre, nous lui rappelons que dans les numéros 1 et 2 du *Bulletin*, nous les avons faites.

A la suite de plusieurs réunions, les employés de l'octroi viennent de former une Association pour la défense de leurs droits et de leurs intérêts.

Rien n'était plus juste. Après avoir vainement frappé à toutes les portes, ces malheureux parias de la société se sont adressés à la Commission de propagande de la Bourse du Travail. Celle-ci ne lui a pas ménagé son concours. De là, grande colère de la part de ceux qui les avaient abandonnés de prime-abord. Par l'organe de leurs journaux, dont l'un se dit très populaire, et l'autre marcher dans la voie du progrès, ils intitulent leurs réunions de conférences révolutionnaires.

Nous tenons à protester contre les insinuations malveillantes de ces amis du progrès et de la popularité, en déclarant que notre seul but est de grouper tous les salariés, sans distinction, pour les aider à se sentir les coudes pour lutter plus efficacement contre tous les abus dont ils sont victimes.

Les employés de l'octroi sont de ceux-là. Nous n'y faillirons pas.

Un de nos bons filateurs-exploiteurs — le sieur P.-L. — vient de faire encore un acte de charité, mais cela ne nous surprend pas de son bon cœur, car il est très coutumier du fait.

Ayant appris qu'une de ses ouvrières était trésorière du syndicat des fileuses, il vient, ni plus ni moins, de lui signifier d'avoir à sortir immédiatement de sa boîte.

Ses camarades d'atelier ne sachant pas de quoi il était question crurent à un acte d'indélicatesse, mais quand elles connurent le vrai motif, il s'en est fallu de peu pour qu'elles la portent en triomphe.

La loi Bovier-Lapierre eût réprimé de semblables tyrannies. Mais, hélas ! on nous l'a refusée.

Le citoyen Marchand, délégué au Congrès de Zurich par la Bourse du Travail de Nantes, avait aussi reçu mandat du syndicat des ouvriers tisserands du rayon de Cholet de le représenter (avec rétribution) au Congrès de Zurich.

Ce syndicat, après avoir pris connaissance de ce qui s'était passé au sujet de la lecture de son rapport et surtout de son refus de le déposer à la Bourse du Travail de Nantes, vient, à son tour, de lui voter un blâme.

Un nouveau syndicat vient d'être formé avec l'appui de la Bourse du Travail, où il est aujourd'hui adhérent. C'est celui des *outilleurs en bois*. Le succès a dépassé toutes les espérances ; tous les ouvriers de la corporation s'étant fait inscrire immédiatement.

Nous souhaitons longue vie à cette nouvelle organisation ouvrière.

Nos pères n'étaient pas si mal avisés, lorsqu'ils retenaient dans les liens des jurandes et des maîtrises, cette fatale exubérance de production qui a transformé le monde en un champ de bataille, où les grands entrepreneurs dévorent les petits. — (BLANQUI. Hist. de l'Économie politique).

Toute l'Humanité ne sera qu'une famille. — (SAINT-JEAN).

AUX TRAVAILLEURS FRANÇAIS

Nous insérons la communication suivante, à laquelle nous n'ajouterons aucun commentaire, notre *Bulletin* n'étant pas un organe ouvert aux discussions politiques ou patriotiques, mais laissant à chacun la faculté d'étudier et d'apprécier suivant son tempérament :

Camarades,

Devant la crise actuelle qui est générale en France, et devant le chômage et la misère qui s'accroissent de plus en plus, nous avons cru qu'il était de notre devoir d'en rechercher les causes et de les rendre publiques.

Nous avons d'abord la fermeture de plusieurs usines et celles qui ne tiennent que par des prodiges d'équilibre et diminuent sensiblement tous les jours leur personnel, et cela par la concurrence acharnée que se font nos exploités entre eux et au surmenage sans relâche qu'ils font subir aux travailleurs.

En outre, nous avons constaté qu'en France les étrangers ont, pour la plupart, les places de chefs d'atelier, contre-maitres, etc. dans les usines où l'on travaille pour l'Etat.

Ces étrangers ont avec eux toute leur famille, et leurs fils, arrivés à l'âge d'homme, s'en vont dans leur pays tirer au sort, et si le sort est mauvais ils achètent un homme pour les remplacer et reviennent en France gagner l'argent pour payer leur remplaçant. Mais pour arriver à ce résultat, il ne faut pas, tout en continuant leur vie ordinaire, qu'ils chôment, et ça leur est très facile ; leurs parents ou amis étant contre-maitres, embauchant ou débauchant à leur guise, sacrifient des pères de famille français pour conserver leurs compatriotes.

Camarades ! nous protestons énergiquement contre cet état de choses, et si la loi autorise les étrangers à rester en France, nous estimons tout au moins que ces étrangers doivent être nos égaux et non nos chefs ; le résultat acquis est double : 1° exciter la haine entre les différentes nations ; 2° porter préjudice aux ouvriers français.

Nous considérons la France comme une mère de famille : son devoir est de nourrir ses enfants d'abord, de les avantager, et de penser aux autres ensuite.

Si nous envisageons la chose au point de vue patriotique, c'est bien autre chose. Souvenons-nous de l'année terrible ! Nous pouvons nous assurer qu'il y a des étrangers, depuis la guerre, qui sont contre-maitres dans nos usines, qui travaillent pour l'armement, et dont nous payons tous les frais. Qui vous prouve que parmi ces étrangers il n'y en ait pas qui soient payés des deux mains, et envoient tous les documents nécessaires à leurs nations ? Rien ne leur est plus facile, puisque tous les plans leur passent par les mains.

De cette façon, la nation ennemie connaît aussi bien que nous nos armements, et sait à quoi s'en tenir. Il en résulterait fatalement qu'en cas de guerre, ces étrangers se retireraient chez eux et se mettraient à la tête de leurs armées pour les diriger sur la France, absolument comme en 1870.

En conséquence, nous prions la Bourse du Travail de publier nos revendications

dans son *Bulletin*, et de voir si l'on ne pourrait pas envoyer nos *desiderata* à nos députés, qui ont promis des réformes en faveur des travailleurs.

Un groupe d'ouvriers français de la région de l'Ouest.

Sociétés coopératives

Si jamais la jeune Bourse du Travail de Nantes, ou plutôt le mouvement corporatif que sa création a suscité, a pu faire naître en cette ville quelque chose d'utile et de vraiment pratique dans la classe ouvrière, c'est assurément la Société coopérative d'alimentation qui vient d'être fondée quai de la Fosse, sous le nom suggestif de : « l'Économie ».

On ne saurait croire, en effet, les avantages énormes qu'une telle institution peut procurer, tant au point de vue financier qu'à celui du choix des fournitures, aux familles éclairées qui en deviendront actionnaires.

De tous temps, d'ailleurs, réalisables, mais toujours méconnus parce qu'on ne savait pas les comprendre, ces avantages se sont montrés d'une façon bien palpable que lorsque la crise économique qui nous étirent, en montrant l'étendue du mal social, est venue forcer pour ainsi dire la masse de ceux qui en souffrent à grouper ses intérêts pour y porter remède.

Mais maintenant que les yeux se dessillent, maintenant que les intelligences s'ouvrent, plus confiantes à l'espoir d'un horizon nouveau, le devoir de tout homme de cœur n'est-il pas bien tracé ?

« Soulager les misères du peuple, et en poursuivre les causes ; s'attacher résolument à lui montrer où sont ses véritables intérêts, et l'encourager par tous les moyens dans les entreprises pacifiques » et vraiment utiles qu'il croit devoir fonder pour améliorer ses conditions d'existence », tel doit être, à notre avis, le programme de tous ses vrais amis.

À ce titre, la Société qui vient d'éclorre mérite bien qu'on la soutienne ; son côté pratique, comme on l'a déjà démontré ici, est incontestable ; aussi, nul doute qu'elle réussisse.

Mais là ne doivent pas se borner les efforts des initiateurs. Le champ d'action est vaste. À côté de cette première institution, il faut en créer d'autres. Dans les sociétés économiques, on peut englober la plupart des industries auxquelles l'ouvrier s'adresse ; pour les unes, c'est au moyen de l'exploitation directe ; pour d'autres, ce serait par une entente amiable avec des maisons conciliantes.

Mais pour mener à bien une entreprise aussi vaste, il est indispensable de centraliser les moyens d'action. On atteindrait sûrement ce but, en créant à la Bourse une commission « des intérêts économiques ». Ce nouvel organe, tout en exerçant une sorte de patronage sur les sociétés déjà existantes, aurait pour mission principale d'en fonder de nouvelles, et de provoquer cette entente amiable dont nous venons de parler.

Voilà donc l'idée que nous préconisons en terminant, persuadé qu'elle donne l'unique moyen de jeter quelque lumière sur ce côté si sombre de la question sociale qu'on appelle la crise économique ; nous ignorons quel sort on lui réserve, mais quoi qu'on en fasse, l'avenir, du moins, montrera quelle est sa valeur.

LOUIS BÉNÉZET.

CHANT DU TRAVAIL

1^{er} MAI

Chant dédié aux membres des Chambres syndicales adhérentes à la Bourse du travail de Nantes

Refrain

Allons tous, Travailleurs, aujourd'hui faisons
Pour fêter le Travail, le sublime labeur, [fête,
Que nous devons aimer avec amour parfaite,
Car par lui nous devons posséder le bonheur. (bis)

1^{er} couplet

Par le Travail l'homme fuit l'indigence,
Par le Travail l'homme a la liberté,
Donc par ce fait l'homme a l'indépendance,
Que n'a jamais l'affreuse pauvreté.

2^e couplet

On est content quand le Travail abonde.
Oui, Travailleurs de tout corps de métiers,
Car n'est-il pas le vrai maître du monde,
Qui veut qu'on vive heureux aux ateliers.

3^e couplet

Le Travail donc pour tous est nécessaire ;
Aimons-le tous, avec un grand amour,
Quand il nous donne un bien gagné salaire,
Nous assurant le pain de chaque jour.

ON DEMANDE UN BREVET

L'Administration des contributions indirectes alloue, chaque année, aux employés de l'octroi de Nantes, une somme d'environ 7,000 francs pour les récompenser des services qu'ils lui rendent.

Cette somme est partagée au marc le franc entre tous, depuis le préposé en chef jusqu'au dernier employé.

M. le Directeur ayant inventé les amendes, mais voulant prouver toute sa sollicitude pour ses employés, a trouvé un moyen très ingénieux. Voilà en quoi il consiste :

Les amendes ne sont plus retenues sur les appointements mensuels : elles le sont sur la gratification accordée par les Contributions indirectes. De cette façon, une partie des employés, les petits surtout, n'ont plus rien à toucher ou à peu près, et cette modique somme (25 à 30 francs environ) passe dans la poche des gros bonnets de l'Administration.

Il est vrai que M. Durante, qui n'a que 7,500 francs d'appointements, a certainement droit à ce petit bénéfice.

Le truc est ingénieux, il ne lui manque que la marque : breveté S. G. D. G.

D. C.

Quand vous avez trouvé la vérité ne craignez pas de creuser ; vous n'arriverez qu'à des conséquences justes et fécondes. — (MONTESQUIEU).

Conférence du docteur Lassalle

De la conférence du docteur Lassalle sur la tuberculose, je n'ai retenu que la partie qui intéresse la classe ouvrière.

D'après le docteur conférencier, cette maladie contagieuse provient toujours d'un air vicié, d'une nourriture mauvaise, de même qu'insuffisante; ce qui existe constamment chez les travailleurs dont le salaire peu élevé ne leur permet pas d'habiter des logements bien aérés, et de se donner une nourriture bonne et suffisante.

Comme nous l'a fait connaître le conférencier, c'est aux pouvoirs publics à travailler à ce que les petits, les humbles puissent habiter des logements salubres, et à ce que leur alimentation soit bonne et en quantité.

Né point travailler à cela, de la part de ceux qui sont chargés de défendre les intérêts populaires, serait criminel, car il est reconnu que la tuberculose fait mourir, annuellement, 100,000 citoyens.

Pour terminer, faisons savoir que le docteur Lassalle a été fort applaudi... (peut-être pas de tous les assistants, ayant dit quelques grosses vérités à de gros personnages assistant à la conférence.)

Il serait à désirer que les pouvoirs publics prissent bonne note de ces grosses vérités, à seule fin que les travailleurs puissent jouir d'une existence meilleure. Ainsi soit-il!

X...

DE L'HUMANITÉ

C'est le front pensif et rêveur que je sonde l'immense Océan humain dans lequel vivent et s'agitent tant d'êtres aux intérêts et aux existences divers.

Océan, mon œil est effrayé de ce qu'il voit dans ton sein; mon front, par cela même, en prend la pâleur de la mort, et mon âme en est saisie d'épouvante.

Hélas! dans le sein de l'Océan humain, comme dans l'autre Océan, nous voyons des monstruosités effrayantes, telles que je me demande: D'où peut provenir un état de choses aussi révoltant? Monstruosités bien faites pour épouvanter les âmes sensibles et aimantes; et dire que toujours elles proviennent de l'égoïsme des grands, des puissants, qui, oubliant le devoir qui incombe à tout homme de remplir en ce monde — faire le bien — passent au galop de leurs coursiers qui les mènent aux plaisirs éhontés et révoltants sans s'occuper de ceux qui, sous eux, souffrent, pleurent dans un pénible labeur sans compensations. — Les monstres!!!

D'où vient que ces êtres souffrants et pleurants par le fait de l'égoïsme des grands, des puissants, ne se révoltent pas au point de faire, comme Samson, crouler sur la Société tout entière, l'édifice social? Ah! c'est que ces puissants, ces grands, au jour où le peuple, en souffrance, tente de secouer le joug qui l'opprime, viennent lui parler, sous l'égide de la force armée, d'honneur et de patrie.

D'honneur! eux qui, le plus souvent, le livrent pour de l'or, de la Patrie! eux qui ne

l'aiment qu'autant qu'elle leur donne le pouvoir des richesses. Ceci est la vérité.

Mais parlons, à ces hommes misérables, d'humanité... Nous les entendrons hurler que nous n'aimons point notre Patrie... Je leur répondrais: Nous qui parlons d'humanité, en ces jours où les travailleurs prétendent défendre leur droit... nous aimons mieux que vous notre Patrie, puisque l'amour de la Patrie renferme en lui celui de l'humanité, et que nous avons en nous cet amour.

Sachez donc, hommes de pouvoir égoïste et pervers, que ce n'est pas assez d'aimer sa patrie, sa famille, il faut aimer l'humanité, c'est-à-dire: il faut aimer tous les hommes.

Aimer l'humanité, c'est rechercher soigneusement les titres qui constatent la destinée morale de l'homme et constituent sa dignité; c'est appliquer ses efforts à faire que cette destinée soit régulièrement accomplie par tous également; c'est respecter en soi et en autrui la haute dignité de l'être qui, à l'exception de tous les autres êtres a été doué d'une âme; c'est prendre part aux souffrances de toute nature qui affligent les hommes, à quelque famille, à quelque nation, à quelque race qu'ils appartiennent, et travailler de tout son pouvoir à diminuer ces souffrances. Aimer l'humanité, c'est, enfin, vouloir que l'homme s'éclaire, se moralise, marche d'un pas plus rapide et plus sûr vers la perfection. Celui qui renferme ses affections dans le cercle de la famille, à qui le reste des hommes est indifférent, et celui qui n'estime que ses concitoyens, que ses compatriotes, ceux-là ne comprennent pas véritablement la noblesse de l'homme, ils n'ont au cœur ni la véritable charité, ni le véritable amour, ni le véritable patriotisme.

Ils manquent de ce sublime sens moral, qui est le sceau de la supériorité morale de l'homme, ils manquent du sens religieux: la grande famille humaine n'a pas pour eux un père commun, une commune destinée, une commune loi: Dieu!

L'humanité est une. Les grandes familles qui la composent, longtemps hostiles entre elles, longtemps oubliées de leur commune origine, se reconnaissent; la civilisation pénètre celles qui se sont approchées les dernières de son foyer régénérateur; les distances n'existent plus; partout l'homme touche à l'homme; la pensée se multiplie par le mouvement qui la féconde, et, déjà l'humanité, dans son impatience d'atteindre à sa mystérieuse, mais sublime destinée, ne fait qu'un seul peuple, qu'une seule cité de toutes les cités et de tous les peuples épars sur la surface de la terre.

Le mot divin révélé aux hommes, il y a dix-huit siècles passés, rejeté de proche en proche, commenté avidement par toutes les intelligences, est devenu sa loi suprême. Tout devrait reposer aujourd'hui sur la Fraternité, Liberté, Egalité, droit public et morale privée, tout serait désormais inébranlable, et le progrès seul serait possible.

Chacun sent, quoique chacun ne se rende peut-être pas parfaitement compte de ce sentiment, chacun sent que le riche a besoin du pauvre et que le fort a besoin du faible, tout comme celui-ci a besoin de celui-là.

Chacun sent, enfin, que le devoir nous a tous confiés les uns aux autres, que la seule présence d'un frère suffit pour consoler, et

que la joie est incomplète si elle n'est pas partagée.

Acceptons, frères, acceptons franchement cette sainte solidarité; mettons-la de plus en plus en pratique, nations et particuliers, et que nul être humain ne puisse désormais se plaindre d'être laissé dans l'abandon.

L'abandon, c'est la faiblesse, le découragement, la mort morale avant la mort physique, infligée à qui voulait vivre, à qui en avait le droit, à qui aurait rendu au centuple l'assistance, même intéressée, qu'on lui aurait prêtée.

(A suivre)

G. P.

FÉDÉRATION NATIONALE

Des Syndicats et Groupes corporatifs du bâtiment de France

CONSEIL LOCAL DE NANTES

STATUTS

Article premier. — Entre les syndicats de Nantes, adhérents à la Fédération nationale, il est constitué une commission ayant pour titre:

CONSEIL LOCAL DE NANTES

Son siège est à la Bourse du travail

Art. 2. — Le conseil est formé par trois délégués de chaque syndicat adhérent. Le mandat de ces délégués est illimité et leur syndicat conserve à leur sujet l'autonomie la plus complète.

Art. 3. — Le conseil local est chargé de l'envoi des cotisations des syndicats à la Fédération nationale d'étudier les mesures d'ordre, d'unifier les revendications qui peuvent intéresser les travailleurs du bâtiment de la région, de fournir au conseil national tous les renseignements qui peuvent lui être utiles et d'être en relation constante avec lui.

Art. 4. — Les subsides pour le fonctionnement du conseil local, correspondances, convocations, etc., seront fournis à l'aide d'une cotisation mensuelle de 0 fr. 01 par membre syndiqué pour les syndicats comprenant plus de 50 membres et de 0 fr. 50 par syndicat pour les syndicats comprenant moins de 50 membres.

Art. 5. — Le conseil local est administré par un bureau se composant d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint, d'un trésorier et d'un rapporteur chargé de correspondre au *Bulletin officiel* sous le contrôle du conseil local.

Ces fonctionnaires sont nommés pour un an à la première réunion du mois de janvier.

Une commission de contrôle de trois membres, chargée de vérifier les livres comptables, est nommée à chaque réunion trimestrielle.

Ces réunions trimestrielles ont lieu dans le courant des mois de janvier, avril, juillet et octobre et leur jour fixé suivant les nécessités du moment.

Art. 6. — Les réunions du conseil ont lieu le premier vendredi de chaque mois. Des réunions extraordinaires pourront avoir lieu aussi souvent que les besoins de la Fédération le nécessiteront et sur la demande des délégués d'une chambre syndicale parlant au nom de cette dernière.

Tout Syndicat qui ne serait pas représenté à trois réunions consécutives de la Fédération serait avisé de la conduite de ses délégués.

Le syndicat sera invité à pourvoir à leur remplacement ou du moins à les rappeler au respect de leur mandat.

Art. 7. — Lorsqu'un syndicat sera en retard de trois mois de ses versements, l'interdiction des séances pourra être prononcée pour ses délégués, jusqu'à la mise à jour des comptes de ce syndicat. Après six mois de retard, le syndicat sera considéré comme démissionnaire.

Art. 8. — Dans le cas où un membre du bureau, ainsi que de toute commission, manquerait dans ses fonctions de façon à faire souffrir les intérêts de la Fédération, le Conseil local pourvoirait à son remplacement et en avertirait la corporation si besoin est.

Art. 9. — Lorsqu'une des corporations représentées au Conseil local sera dans la nécessité de faire grève, elle devra dans son intérêt et dans celui de tous les syndicats en aviser immédiatement le Conseil, qui mettra aussitôt en œuvre tous les moyens moraux et matériels capables d'assurer le succès des travailleurs.

Art. 10. — Toute décision acceptée par la majorité des Syndicats et ratifiée en assemblée générale, devra être acceptée par la minorité.

Art. 11. — Des réunions générales semestrielles des Syndicats adhérents auront lieu dans le courant des mois de janvier et de juillet. Chaque année, le bureau y rendra compte de la gestion du Conseil local. Des réunions générales extraordinaires, pourront également avoir lieu lorsque la

majorité des délégués au Conseil local se prononcera en ce sens.

Art. 12. — Le Conseil local pourra s'occuper des questions relatives à la prud'homie en tenant compte des attributions du Comité de vigilances des Conseils de prud'hommes.

Art. 13. — Le Conseil local sera représenté obligatoirement à tous les congrès nationaux du bâtiment organisés sous l'initiative de la Fédération nationale.

Le Conseil pourra également être représenté aux Congrès nationaux de toutes les Chambres syndicales de France, s'il le juge utile.

Art. 14. — Tout ouvrier syndiqué des corporations fédérées pourra assister aux séances du Conseil local, sans toutefois prendre part aux discussions.

Nous professons avec Adam Schmit que le travail est la seule origine de la richesse. — (De SISMONDI).

STATISTIQUE

Secrétariat National du Travail

Le Secrétariat national adresse aux organisations ouvrières un appel ainsi qu'un questionnaire, sous forme de circulaire, concernant les salaires et la durée de la journée de travail.

La Bourse du Travail adresse cette circulaire à tous les Syndicats nantais avec prière de la lui retourner. Elle la fera parvenir au Secrétariat national afin qu'il puisse établir exactement sa statistique annuelle.

Une nouvelle ère se prépare, le monde est en travail, tous les esprits sont attentifs. — (BALLANCHE).

Le Gérant : D. COLOMBE

NANTES. — IMPRIMERIE DU COMMERCE, 6, RUE SCRIBE.

PHARMACIE B. BUREAU

Ex-Interne des Hôpitaux

1^{er} prix de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie

8, Rue d'Orléans, 8

Défiant toute concurrence tant par la modicité de ses prix que par la pureté absolue de ses produits.

Tous nos Médicaments sont garantis exempts de falsifications.

ANÉMIE - CHLOROSE - LYMPHATISME

Guéris rapidement par les Dragées & Elixir

Marque déposée **HÉMATOGÈNES** Marque déposée

Pharmacie Notre-Dame - 21, Rue Voltaire

Médicaments supérieurs à prix réduits

Spécialités AU MÊME PRIX que rue d'Orléans
Bandages & Accessoires de Pharmacie

Bas varices, Ceintures, etc., Articles de Pansement et tous les Accessoires de Pharmacie aux prix les plus avantageux.

20 fr. PORTRAITS 20 fr.

AU CRAYON NOIR INALTÉRABLE

Reproduction grandeur naturelle
Défie toute concurrence

A. LE BIBOUL, 8, rue de l'Émery

Réduction de 40 p. % aux Ouvriers Syndiqués

P. DUPRÉ

5, RUE DE LA CARTERIE, 5

MEUBLES MENUISERIE MEUBLES

DE STYLE en tous genres MODERNE

1893

Trains se dirigeant vers Paris par la ligne d'Orléans

| Départ de Nantes | | Arrivée à Angers, 8 h. 36 m. | |
|----------------------|---|------------------------------|---|
| Omnibus, 6 h. 10 m. | — | à Paris, 4 h. 48 s. | — |
| Express, 8 h. 25 m. | — | — | — |
| Omnibus, 8 h. 52 m. | — | 9 h. 30 s. | — |
| — midi 7 m. | — | 2 h. 48 m. | — |
| Express, 3 h. 5 m. | — | 11 h. 59 s. | — |
| Omnibus, 5 h. 30 m. | — | à Angers, 8 h. 15 s. | — |
| Express, 7 h. 35 m. | — | à Paris, 5 h. 8 m. | — |
| Omnibus, 9 h. 30 m. | — | à Ancenis, 10 h. 51 s. | — |
| Express, 11 h. 40 m. | — | à Paris, 10 h. 39 m. | — |

Trains se dirigeant vers Bordeaux par l'Etat

| Départ de Nantes (Gare d'Orléans) | | Arrivée à Bordeaux, 4 h. 56 s. | |
|-----------------------------------|---|--------------------------------|---|
| Omnibus, 6 h. 20 m. | — | à La Rochelle, 11 h. 43 m. | — |
| Express, 8 h. 31 m. | — | — | — |
| Omnibus, 10 h. 18 m. | — | à la Roche-s-Yon midi 24. | — |
| Omnibus, 1 h. 5 soir. | — | à Bordeaux, 4 h. 22. | — |
| — 4 h. 5 soir. | — | à La Rochelle 10 h. 46 | — |
| — 8 h. 5 soir. | — | à Clisson 8 h. 53. | — |
| Express, 8 h. 40 soir. | — | à Bordeaux 6 h. 35 m. | — |

Trains se dirigeant vers la Bretagne et Brest

| Départ de Nantes (Grande Gare) | | Arrivée à Brest 4 h. 25. | |
|--------------------------------|---|--------------------------|---|
| Omnibus, 6 h. 17 matin. | — | à Brest 9 h. 40. | — |
| — 2 h. 10 soir. | — | à Redon 4 h. 50. | — |
| — 4 h. » soir. | — | à Quimper 10 h. 27. | — |
| — 7 h. 14 soir. | — | à Vannes 10 h. 30. | — |

SERVICE D'HIVER

Trains se dirigeant vers Rennes par Châteaubriant

| Départ de Nantes | | Arrivée à Châteaubriant 10 h. 23 | |
|---------------------|---|----------------------------------|---|
| Omnibus, 8 h. 35 m. | — | id. 2 h. 12 | — |
| — midi 25 m. | — | id. 9 h. 41 | — |
| — 7 h. 55 s. | — | — | — |

Trains se dirigeant vers Saint-Nazaire, le Croisic, Guérande

| Départ de Nantes (Grande Gare) | | Arrivée à St-Nazaire 7 h. 57. | |
|--------------------------------|---|-------------------------------|---|
| Omnibus, 6 h. 5 m. | — | au Croisic 9 h. 2. | — |
| — | — | à Guérande 9 h. » | — |
| — | — | à Savenay 7 h. 27. | — |
| Express, 9 h. 5 m. | — | à St-Nazaire 10 h. 38. | — |
| — | — | au Croisic 11 h. 40. | — |
| — | — | à Guérande 11 h. 34. | — |
| Omnibus, 9 h. 20 m. | — | à St-Nazaire 11 h. 31. | — |
| — 2 h. 10 s. | — | id. 4 h. 10. | — |
| — | — | au Croisic 5 h. 18. | — |
| — | — | à Guérande 5 h. 17. | — |
| — 4 h. » s. | — | à St-Nazaire 5 h. 50. | — |
| — | — | au Croisic 6 h. 50. | — |
| — | — | à Guérande 6 h. 46. | — |
| — 7 h. 14 s. | — | à St-Nazaire 8 h. 52. | — |
| — | — | au Croisic 9 h. 45. | — |
| — | — | à Guérande 9 h. 41. | — |

1893

Trains se dirigeant vers Cholet, Bressuire, Poitiers

| Départ de Nantes (Gare d'Orléans) | | Arrivée à Cholet 8 h. 33. | |
|-----------------------------------|---|---------------------------|---|
| Omnibus, 6 h. 20 matin. | — | id. midi 26. | — |
| — 10 h. 18 matin. | — | à Poitiers 5 h. 23. | — |
| — | — | à Cholet 6 h. 8. | — |
| — 4 h. 5 soir. | — | — | — |
| — 8 h. 5 soir. | — | — | — |

Trains se dirigeant vers Pornic et Paimbœuf

| Départ de la Gare de l'Etat | | Arrivée à Pornic 8 h. 57. | |
|-----------------------------|---|---------------------------|---|
| Omnibus, 6 h. 48 m. | — | à Paimbœuf 9 h. 10. | — |
| — | — | à Pornic 2 h. 56. | — |
| — midi 25. | — | à Paimbœuf 3 h. 4. | — |
| — | — | à Pornic 7 h. 42. | — |
| — 5 h. 3 s. | — | à Paimbœuf 7 h. 55. | — |
| — 8 h. 35 s. | — | à Ste-Pazanne 9 h. 28. | — |

Trains se dirigeant vers La Roche-sur-Yon par Sainte-Pazanne et Challans

| Départ de la Gare de l'Etat | | Arrivée à la Roche-s-Yon 9 h. 53 m. | |
|-----------------------------|---|-------------------------------------|---|
| Omnibus, 6 h. 48 m. | — | id. 3 h. 16 s. | — |
| — midi 25. | — | id. 9 h. 44 s. | — |
| — 5 h. 34. | — | — | — |

Trains se dirigeant vers Segré

| Départ de la Gare de l'Etat | | Arrivée à Segré 9 h. 47. | |
|-----------------------------|---|--------------------------|---|
| Omnibus, 7 h. 39 matin. | — | id. 3 h. 57. | — |
| — 1 h. 38 soir. | — | id. 9 h. 22. | — |
| — 7 h. 10 soir. | — | — | — |